LECLERCQ Marion

[leclercq.marion14@gmail.com](mailto:leclercq.marion14@gmail.com)

Intervenante anglais pour vivre à Chapeiry

N° Siret: 94372261100010

**Fiche inscription anglais enfants**

**Saison 2025/26**

**RENSEIGNEMENTS ADHÉRENT :**

Nom: ………………………………………………

Prénom: ............................................................

Date de naissance: ……../……../……..

Adresse: ……………………………………………………………………………………….

Code postal: ……………………….. Ville: ……………………………………………

Téléphone 1: ………………………………………….

Téléphone 2: ………………………………………….

Email: ………………………………………………………………………………………….

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CHOIX** | **ACTIVITE** | **HEURE** | **TARIF** |
| ☐ | Anglais 6/8 ans | 17h-17h45 | 200 EUR |
| ☐ | Anglais 9/11 ans | 18h-19h | 220 EUR |

**CONDITIONS GÉNÉRALES**

COURS

Cours limité à 8 enfants par groupe.

28 séances à l’année dispensées de septembre à juin.

Un cours d’essai gratuit possible lors de la semaine portes ouvertes de Vivre à Chapeiry.

Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf rattrapage éventuel).

AUTORISATIONS GARDERIE

Les parents devront envoyer une autorisation parentale à la mairie de Saint Sylvestre ([mairie@saint-sylvestre.fr](mailto:mairie@saint-sylvestre.fr)) pour que Mme Marion LECLERCQ puisse récupérer leur enfant au début du cours à la garderie. Sans cette autorisation, l’enfant ne pourra pas quitter la garderie et y restera donc jusqu’à ce que ses parents viennent le chercher.

RÈGLEMENT

* Enfants 6/8 ans 200 €/an
* Enfants 9/11 ans 220€/an

L’adhésion à l’association Vivre à Chapeiry est obligatoire et doit être faite par la famille avant inscription au cours d’anglais : 12 eur par famille et par an, à régler en ligne:

<https://vivreachapeiry.fr/elementor-page-datterrissage-725/>

Le règlement peut se faire en chèques ou en espèces.

Il doit se faire au moment de l'inscription.

En cas d'abandon de l'adhérent pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Nous nous réservons le droit d'annuler le cours en cas de nombre insuffisant d'élèves.

Le cas échéant, un remboursement serait effectué au prorata des séances restantes.

En cas d'absence exceptionnelle du professeur, le cours sera rattrapé.

Au cas où la pandémie Covid-19 se propagerait à nouveau de manière considérable, et donnerait lieu à un nouveau confinement, les cours seraient maintenus et assurés en visioconférence ou par des supports vidéos. De ce fait, aucun remboursement ne serait effectué.

RESPONSABILITÉ

Il est de la responsabilité de l'adhérent, de souscrire par ses propres moyens, une assurance pour la pratique de l'activité choisie ainsi qu'une assurance de responsabilité civile. L'adhérent dégage, Madame Marion LECLERCQ, professeure d’anglais de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages, sans aucune exception, ni réserve liées à l’activité anglais pour enfants.

Madame Marion LECLERCQ décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégradations d'objets personnels ou de valeur dans les locaux utilisés pour l’activité.

**DROIT À L'IMAGE**

Je soussigné (e), Mme, Mr….................................................. autorise Mme Marion LECLERCQ à utiliser à titre gratuit, des photos et des vidéos sur lesquelles figure mon enfant …......................................... …....................................

Date : ……../……../……..

Fait à : ………………………………

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé »